

# *Histoire de l'Éducation : Les associations de spécialistes : militantisme et identités professionnelles (XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles)*

Numéro 142-2014. Sous la direction de C. Cardon-Quint, R. d'Enfert et E. Picard. École normale Supérieure de Lyon. 18 €, 288 pages.

---

PAR FRANCIS WALLET, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DE L'APLV

La revue *Histoire de l'Éducation* présente dans ce numéro une série d'articles qui, disons le tout de suite, représentent un travail de documentation considérable. Le premier article, intitulé *Militantisme et identité professionnelle enseignante : les associations de spécialistes en perspective*, (par Clémence Cardon-Quint et Renaud d'Enfert, qui ont coordonné le numéro), sert d'introduction et c'est, me semble-t-il, celui qui intéressera le plus les lecteurs des *Langues Modernes*. Il reprend l'histoire de la création et de l'évolution des associations de spécialistes depuis le début du siècle qui voit se former une première génération d'associations, à la suite de la création de la Société des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public (1903), qui deviendra quelques années plus tard l'APLV<sup>1</sup>. Auparavant, même s'il existait depuis 1893 une association des professeurs de dessin de l'Université (devenue en 1905 Union des associations des professeurs de dessin de l'enseignement secondaire), les professeurs bénéficiaient d'autres vecteurs d'échanges et de collaboration, à commencer par les revues, telle la *Revue de l'Enseignement des langues vivantes*, fondée en 1884. Le début du siècle est, en fait, marqué par l'institutionnalisation des réseaux de professeurs d'une même discipline sous une forme associative et les années 1900 constituent un contexte favorable (loi de 1901 relative au contrat d'association, réforme de l'enseignement secondaire de 1902, loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 mettant fin au régime d'autorisation préalable...). Les transformations induites par la réforme de 1902 (méthode directe en langue, exercices pratiques en physique-chimie) vont fournir le débat pédagogique pour de nombreuses années. La création d'associations de spécialistes n'est pas limitée à la France comme l'a souligné, entre autres, M. Mombert, citée ici<sup>2</sup>. Les auteurs

---

1/. Sur l'histoire de l'APLV on peut se reporter aux articles des *Langues Modernes*, n° 1, janvier 1953, gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9687680?rk=21459; 2 et n° 1-2003 gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96911828?rk=42918; 4, parus respectivement pour le cinquantenaire et le centenaire de l'association.

2/. Voir à ce sujet la thèse de Monique Mombert « L'enseignement de l'allemand en France, 1880-1918, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002.

étudient ensuite les premières associations qui s'inscrivent toutes du côté de l'enseignement public, se structurent suivant les disciplines, les différents corps (comme, par exemple, professeurs et répétiteurs), hommes et femmes. Il est à noter que l'APLV est la seule à s'ouvrir d'emblée à tous les segments de l'enseignement public, ce qui n'est pas le cas pour les autres associations qui, au départ, choisissent pour périmètre l'enseignement secondaire public à l'exclusion des écoles primaires supérieures, des écoles normales primaires ou des établissements techniques dont les professeurs peuvent, au mieux, se voir attribuer le statut de membres associés, ce qui les exclut des votes.

Après 1945 la rapide croissance de l'enseignement du second degré se reflète dans le nombre d'adhérents, puis les associations font évoluer leurs statuts dans le sens d'une plus grande ouverture aux divers corps de l'enseignement post-élémentaire, qui va de pair avec la réforme des contenus d'enseignement (1960). Tout ceci ne se fait pas toujours facilement et entraîne d'ailleurs des changements de noms. Les auteurs se penchent ensuite sur l'influence des associations de spécialistes qui entrent en concurrence pour représenter les professeurs avec les instances consultatives officielles qui leur ont préexisté et avec les syndicats qui imposent leur suprématie au milieu du siècle. « Ceci ne doit pas conduire à minorer l'efficacité de leurs interventions mais à les restituer dans un cadre institutionnel qui évolue au fil du siècle en les maintenant toujours au second plan » écrivent les auteurs. Ils étudient aussi le fonctionnement interne des associations (CA, etc), le poids des agrégés, des professeurs parisiens puis les liens avec les autres instances qui structurent le champ du militantisme enseignant : syndicats et associations dites catégorielles comme la Société des agrégés. Ils signalent que lorsque le droit syndical fut tacitement reconnu aux fonctionnaires, à l'arrivée du Cartel des Gauches, rares sont les associations de spécialistes qui se sont transformées en syndicats ; (seuls les dirigeants des deux amicales d'éducation physique s'unissent pour former le SNEP, en 1926). L'APLV, notent les auteurs, se distingue par le caractère exclusivement pédagogique des objectifs qu'elle met en avant dans ses statuts<sup>3</sup>. La coexistence de différentes organisations professionnelles, aux territoires en partie connexes pose le problème de leur coordination. Mais après la Libération, les syndicats de fonctionnaires se voient reconnaître un rôle officiel par l'État qui institue des comités techniques paritaires. La réforme des instances consultatives enseignantes (création du Conseil Supérieur de l'EN) s'accompagne de modalités d'élection des représentants des personnels qui affaiblit la représentation des spécialités disciplinaires et limite donc

3/. Monique Mombert, dans un article « L'Allemagne dans *Les Langues Modernes* entre les deux guerres », paru dans « France-Allemagne au XX<sup>e</sup> siècle, la production du savoir de l'autre » (vol 4), Éditions scientifiques Internationales, Berne, 2015, écrit que l'obsession de neutralité de l'APLV s'explique par plusieurs facteurs : principe constamment rappelé de l'APLV, association de fonctionnaires, de ne pas se mêler de politique, souci de ne pas susciter de tensions dans l'association dont les opinions des membres étaient probablement diverses.

l'influence des associations de spécialistes. C'est le SNES qui prend en 1946 le contrôle des élections au CSEN et assure la concertation entre les différentes associations. Jusqu'en 1960 ce syndicat se fait, en principe, le porte-parole de l'association concernée lorsqu'il est question de sa discipline mais à partir de 1970, tout en encourageant la création d'une Conférence des associations de spécialistes, il revendique de manière plus ou moins explicite la légitimité syndicale en matière de réflexion pédagogique et de programmes scolaires. Les auteurs se penchent également sur le rôle des agrégés, qui au milieu des années 1920, représentent près des trois-quarts des professeurs des lycées et monopolisent dans la première moitié du <sup>xx</sup>e siècle les positions dominantes dans les organisations professionnelles du corps enseignant du secondaire (Société des agrégés, organisations syndicales, associations de spécialistes, administration de l'EN, etc). La massification de l'enseignement secondaire dans les années 1960 apporte un changement et les atouts propres à chaque association (réseaux des dirigeants, effectifs d'adhérents...) prennent une importance accrue. Est également mentionné le rôle des associations dans les instances consultatives, mais comme celles-ci ne font pas l'objet d'une reconnaissance spécifique, leurs consultations sont à la discrétion des inspecteurs généraux qui, jusqu'aux années 1960, ont la main sur la rédaction des programmes et des instructions officielles. En 1960 se dessine un mouvement d'ouverture du circuit d'écriture des programmes mais, si les associations figurent dans la liste des organisations dont la consultation est proposée, elles ne sont que des interlocuteurs parmi d'autres, aux côtés des syndicats ou des représentants des parents d'élèves. Pourtant, les associations jouent un rôle important dans la définition et/ou l'évolution des disciplines en concourant à la diffusion de pratiques, de contenus, de méthodes auprès de leurs adhérents. Ce travail de diffusion s'opère, les bulletins ou revues, par des journées d'étude, occupant ainsi le terrain de la formation continue qui n'est guère investi par le ministère. (Les associations étaient également présentes à la mise en place des MAFPEN en 1981).

Les autres articles qui, peut-être, paraîtront moins intéressants aux membres de l'APLV, renferment cependant beaucoup d'informations. C'est ainsi que dans *l'union des naturalistes : la construction d'une identité professionnelle (1911-1964)*, (par Pierre Savaton) nous pouvons suivre comment cette association, devenue Association des professeurs de biologie-géologie, a transformé l'enseignement de l'histoire naturelle en « un enseignement de sciences naturelles, doté d'une forte identité, tant par ses objets et démarches d'étude que par ses pratiques particulières de l'observation, du terrain, de l'expérimentation, ses exercices, ses lieux d'action ou son ouverture aux méthodes favorisant l'activité des élèves ». L'article d'Yves Verneuil, *Les organisations corporatives des professeurs de lycée et les associations de spécialistes : un enjeu identitaire (1905-1940)* étudie les relations entre les organisations corporatives (comme, par exemple, la Fédération

nationale des professeurs de lycée et du personnel de l'enseignement secondaire féminin) ou syndicats et les associations de spécialistes entre 1905 et 1940. Il montre que, depuis leur création, les organisations corporatives ont régulièrement et vainement cherché à faire reconnaître leur prééminence ou du moins à coordonner l'action des associations. Cette question traduit la tension qui existe entre deux éléments de l'identité professionnelle, la discipline et la corporation enseignante et l'auteur de conclure qu'« accepter que les questions disciplinaires soient placées sous l'autorité des syndicats reviendrait à accepter que des collègues d'autres disciplines puissent s'immiscer dans des questions ne relevant pas de leur discipline propre, voire prendre le risque que les représentants de certaines disciplines se posent en interlocuteurs privilégiés de l'administration ministérielle». L'article de Jérôme Martin *De l'orientation professionnelle à l'orientation scolaire. L'Association générale des orienteurs de France (AGOF) et la construction de la profession de conseiller d'orientation (1931-1956)* me semble particulièrement intéressant car, en général, les professeurs ne connaissent pas bien ce domaine. Il existait depuis 1931 une Association générale des orienteurs de France, devenue en 1954, l'Association des conseillers d'orientation de France. L'auteur explique comment l'orientation, qui était d'abord professionnelle (école primaire, enseignement technique) s'est déplacée avec l'usage de la psychologie appliquée vers le secondaire. En conclusion, il écrit : « La profession de conseiller d'orientation conserve une position originale qui lui garantit une autonomie par rapport au corps enseignant, mais sans lui conférer la légitimité suffisante pour lui disputer l'orientation scolaire » (la réforme Berthoin de 1959 confie l'orientation scolaire aux enseignants, les conseillers jouant le rôle d'auxiliaires techniques). Assez peu de professeurs de langue connaissent le groupe informel que Patricia Legris étudie dans son article *Enseignement 70, un groupe hybride entre mouvement d'éducation et association de spécialistes (1961-1973)*. Ce n'est guère étonnant car ce groupe d'enseignants qui a fonctionné de 1960 à 1973 avait comme animateurs des collègues d'histoire-géographie et de lettres (qui avaient milité à la JEC). Ce groupe, inspiré, entre autres, par le SGEN « désire associer les divers acteurs concernés par l'éducation à ses réflexions pour ouvrir l'école sur la société ». Il ne veut pas se substituer aux syndicats mais être un espace libre de discussion. Certes, *Espace 70* présente des caractéristiques semblables à celles des associations de spécialistes, en particulier avec la Société des professeurs d'histoire et de géographie car les historiens actifs sont nombreux au sein du groupe, pourtant, il y a des différences : par exemple, le groupe se féminise progressivement, la répartition entre collèges et lycées est différente, les membres sont plus jeunes, mais il utilise néanmoins les modes d'action traditionnels des associations. Les archives du groupe, conservées au Musée National de l'Éducation à Rouen font apparaître une rupture progressive au sein du groupe (entre historiens et littéraires) et les événements de mai 68 contribuent à politiser les réflexions pédagogiques de ses membres, ce qui

remet en question la neutralité idéologique. Cependant, écrit l’auteur, la trajectoire ultérieure des membres les plus actifs montre que leur engagement pour les idées défendues par le groupe est durable et se concrétise lorsque ceux-ci occupent des positions de pouvoir dans le monde éducatif, politique ou syndical (par exemple J. Bourraux, devenu IPR, Ph. Joutard, devenu recteur...). Ce type d’engagement d’enseignants de terrain inspire encore actuellement des collectifs comme « Pour un Aggiornamento de l’histoire-géographie », fondé en 2011 (avec Laurence de Cock) qui fut consulté par l’inspection générale en 2013.

L’article *Le syndicalisme enseignant face aux associations de spécialistes, une alliance concurrentielle? L’exemple du SNES, de mai 1968 à l’éclatement de la FEN* (par Ismaïl Ferhat), nous ramène dans une période plus récente qui a vu de nombreux changements dans le monde éducatif. L’auteur essaie d’étudier les interactions entre le SNES et les associations et d’analyser la façon dont un syndicat peut agir et militer dans le domaine des spécialités où d’autres structures militantes existent déjà. On constate que la période allant de 1968 à 1973 est marquée par les critiques du syndicat vis-à-vis des associations (« le conflit des spécialistes a été une cause d’immobilisme », écrit le secrétaire pédagogique du SNES, Jean Petite) ; l’APLV était accusée en 1971 de ne pas se soucier des enjeux plus globaux de démocratisation du second degré. Cependant, la période qui va de 1972 aux années 1980 favorise un rapprochement entre le SNES et les associations : restructuration interne au syndicat et surtout dénonciation commune de la loi Haby sur le collège unique. La fin des années 1970 confirme la pratique d’un front commun réunissant SNES et associations de spécialistes, ce qui peut avoir une influence sur la politique ministérielle, comme le démontre le succès de la campagne sur les langues vivantes (Charte des langues vivantes). Dans les années 1980 le SNES s’intéresse directement aux contenus d’enseignement, ce qui relance la critique des associations mais, depuis l’éclatement de la FEN il semble que les deux entités ne peuvent ignorer qu’elles prétendent représenter les intérêts de la plus grande partie de leur champ d’adhésion. Le SNES, écrit l’auteur, de 1968 à 1992 « a régulièrement cherché à s’allier aux associations de spécialistes, tout en s’appropriant progressivement la question des spécialités ». Mais, actuellement, me semble-t-il, on peut noter un certain rapprochement, du moins avec l’APLV. C’est à partir d’une enquête effectuée auprès des adhérents de l’Association des professeurs de sciences économiques et sociales (fondée en 1971), que Aurélie Llobet et Igor Martinache ont étudié le comportement, l’engagement (ou le non- engagement) des collègues dans les syndicats et les associations. Titre de l’article : *Syndicats et associations disciplinaires : des engagements concurrentiels ou complémentaires? Le cas des enseignants de sciences économiques et sociales en France au début du XXI<sup>e</sup> siècle*. Les auteurs relativisent la thèse d’un désengagement croissant des « nouveaux enseignants ». L’engagement dans le syndicat ou l’association de spécialité (ou les deux)

dépendrait surtout de dispositions incorporées auparavant (études), et du contexte où elles peuvent s'actualiser. Cette enquête paraît intéressante car elle concerne une association plus récente et s'ancre dans l'actualité. Serait-t-il possible de généraliser les conclusions des auteurs pour toutes les structures associatives ou syndicales ou chercher d'autres causes, en particulier pour le non-engagement ?

Ce numéro de Histoire de l'Éducation contient aussi deux études qui ne concernent pas les associations de spécialistes. *La question de la mixité dans l'enseignement public genevois. Entre séparation, porosité et convergence (1836-1969)* par Anne Monnier et *En quête du progressisme : l'évolution de l'historiographie américaine sur l'éducation progressiste aux Etats-Unis (1960-2013)*, par Sébastien-Akira Alix. Ces deux articles documentaires ont le mérite de donner des indications et de jeter un éclairage nouveau sur des questions assez peu connues en France, me semble-t-il. Le numéro se termine par plusieurs comptes-rendus d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'éducation.

En conclusion, ce numéro de l'Histoire de l'Éducation qui ne se lit pas d'un trait renferme une somme considérable de données et doit être utile à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation. Il me semble que c'est le premier essai étudiant l'histoire des associations de spécialistes et des groupes de réflexion d'enseignants. Certes, il y aurait encore des études à faire sur d'autres associations ( je pense ici à l'ADEAF, l'APLIUT, l'ACEDLE, le GFEN, la FELCO, l'AFPC, etc), sans compter les échanges qui se passent sur le net, mais cet ouvrage est un très bon début.